

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE TPM 2025



Pour organiser une animation en lien avec la mobilité durable.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité TPM 2025.

Lot n°1 : Animation mobilité durable Hyères.

La semaine européenne de la mobilité est une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à la pratique d'une mobilité respectueuse de l'environnement et à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture personnelle (modes actifs, transports en commun, co voiturage, nouveaux véhicules électriques individuels...).

Cet évènement contribue ainsi à éveiller les prises de conscience pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.

Chaque année, la Métropole Toulon Provence Méditerranée organise des actions de sensibilisation pour faire découvrir au grand public des modes de transport respectueux de l'environnement, notamment autour de Village Mobilité.

La thématique 2025 de la manifestation sera « **la mobilité pour tous** » et valorisera des modes de transport disponibles, accessibles, abordables, sûrs et durables pour tous les publics, quels que soient leurs revenus, leurs lieux de résidence, leurs sexes ou leurs capacités à se déplacer.

Sur Hyères, les animations s'inscriront dans le cadre d'un **village mobilité** qui rassemblera 10 animations (comprenant les animations proposées par la Métropole TPM et ses partenaires institutionnels).

Projet de l'AMI

Les objectifs de l'AMI pour la Métropole sont :

- Démocratiser l'usage des mobilités douces sur la Métropole TPM.
- Inciter au changement de comportement en limitant l'usage individuel de la voiture.
- Favoriser l'accès de tous aux services de mobilité.
- Promouvoir l'activité physique et sportive.
- Contribuer à une meilleure appropriation du territoire.

Localisation des actions

2 types d'espace sont proposés :

- Animation fixe sous barnum (3 animations) : espace de 3 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur.
- Animation avec espace de test (4 animations) : espace de 10 mètres de largeur et 20 mètres de profondeur.

Le candidat précisera dans sa présentation l'espace souhaité.

Actions à réaliser :

Le candidat proposera une animation de mobilité durable (mise en situation et essai de mobilités douces, expérience scientifique, activités sportives...) destinée au grand public (enfants et adultes) le mercredi 17 septembre.

L'action sera ludique et pédagogique pour faire découvrir un mode de déplacement spécifique et/ou sensibiliser le grand public vers une pratique de mobilité durable.

Si besoin, le candidat proposera des équipements de sécurité.

Les demandes d'autorisation seront effectuées par la Métropole TPM.

Descriptif du déroulé de la journée

L'animation sera ouverte au public de 13h à 18h.

L'association devra installer le contenu de son stand le mercredi 17 septembre à partir de 12h00.

Elle se chargera du démontage le mercredi 17 septembre à partir de 18h00.

Elle se chargera également de l'enlèvement des matériels et devra s'assurer que son site d'occupation soit laissé propre.

Stand et matériel

Chaque prestataire retenu bénéficiera s'il le souhaite de tables (3 maximum) et de chaises (4 maximum).

Les conditions sont celles d'une manifestation en extérieur donc soumis aux aléas climatiques.

Règlement de l'AMI

L'offre devra donc être strictement conforme aux exigences et aux prescriptions fixées par l'acheteur dans la présente lettre de consultation.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée sélectionnera les propositions au regard des éléments suivants :

- La situation juridique
 - o Pour une association : la fiche INSEE
 - o Pour une entreprise :
 - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
 - L'attestation sociale de moins de 6 mois
 - L'attestation fiscale de moins de 3 mois
- une attestation de responsabilité civile couvrant les risques liés à l'animation proposée (humains et matériel).
- Un R. I. B.
- Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

Modalités de réponse à l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir de me faire parvenir l'offre de votre entreprise ou association accompagnée des pièces suivantes :

1. La décomposition du prix

2. **Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente**
3. **L'attestation d'assurance** vous couvrant des risques liés à l'évènement sur la période souhaitée.

Obtention du dossier de l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document.

Ce dossier est disponible uniquement au format numérique. Il est à télécharger sur le site officiel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du lien <https://metropoletpm.fr/appels-a-projets>,

ou à demander par courriel auprès de la Métropole TPM aux adresses suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Transmission des propositions

Les acteurs intéressés (association, entreprise...) pour répondre à cet AMI devront envoyer leur dossier de réponse avant le

Mercredi 30 juillet 2025 avant 16h

Par voie dématérialisée :

Aux adresses mails suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Le pli devra contenir obligatoirement les pièces mentionnées

La lettre de candidature

- Le document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

- La situation juridique
 - o Pour une association : la fiche INSEE
 - o Pour une entreprise :
 - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
 - L'attestation sociale de moins de 6 mois
 - L'attestation fiscale de moins de 3 mois
- Un R. I. B.

Etude des propositions

Afin de procéder à l'étude des propositions, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la Métropole peut décider de demander aux associations concernées de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Sélection des candidatures

Les propositions seront étudiées et instruites par les services techniques et feront l'objet d'un classement, en fonction des critères de sélection indiqués ci-dessus.

Chaque association ou entreprise sera informée de la suite réservée au dossier déposé

Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

- qualité du service proposé : pertinence au regard de la thématique « mobilité durable » et de l'espace proposé, originalité et pédagogie de l'animation, moyens humains et matériels, expérience sur les sujets proposés (13 points)

- Le prix de la prestation proposée (7 points)

Afin de garantir une offre d'animation diversifiée et adaptée, la Métropole Toulon Provence Méditerranée se réserve le droit de sélectionner une seule prestation en cas de candidatures présentant des animations similaires.

CONTACT :

Pour plus d'informations au sujet de cet AML, merci de contacter :

Mike BOUTIN

Responsable de la Maison de la Mobilité

Métropole Toulon Provence Méditerranée

06.98.04.21.49

Mail : mboutin@metropoletpm.fr